



Avril 2023

# IGOPP – Bloc 1

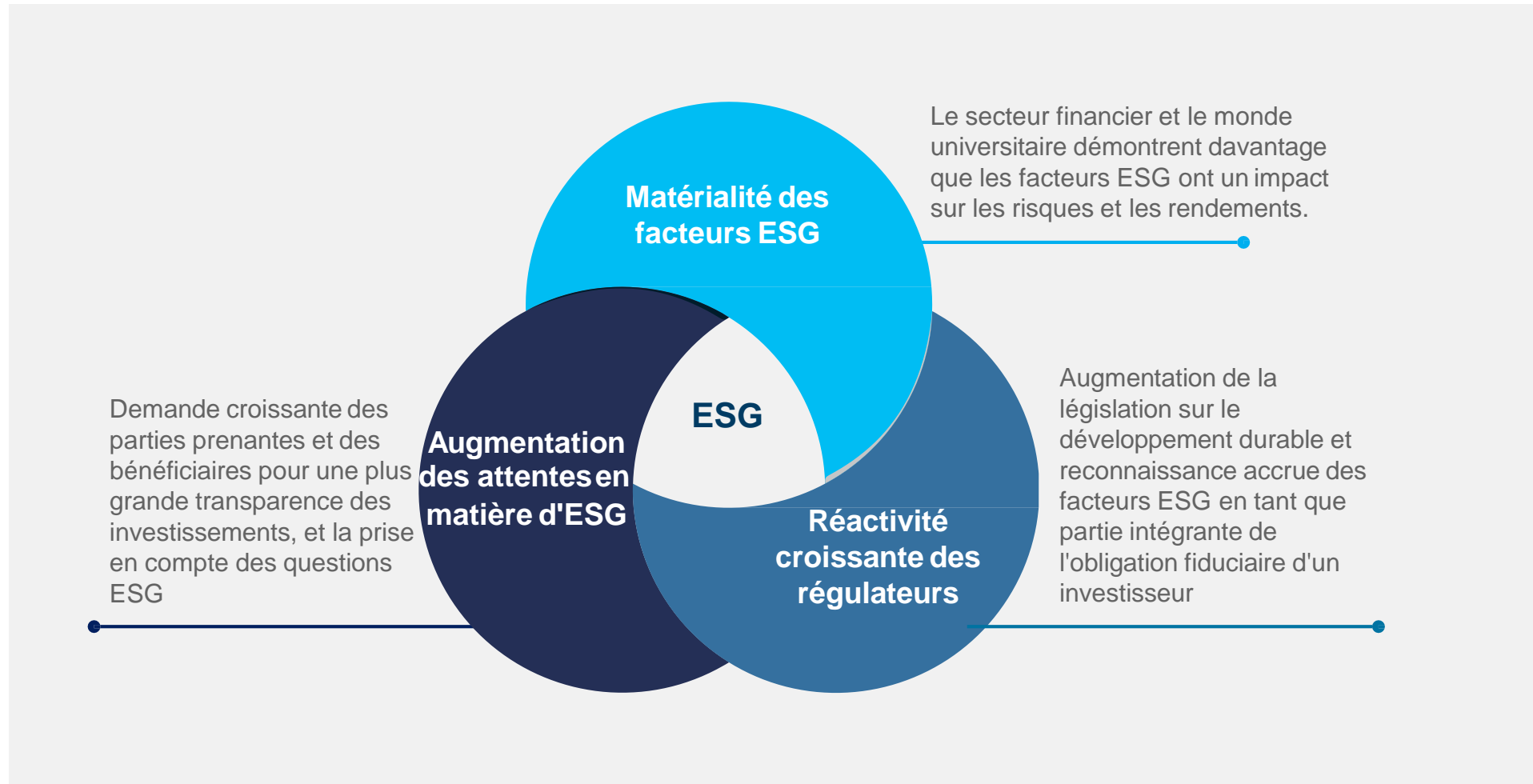
Support de Discussion

Caroline Le Meaux / Responsable mondiale de la recherche, de l'engagement et du vote en matière d'ESG

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

# Plusieurs forces en présence

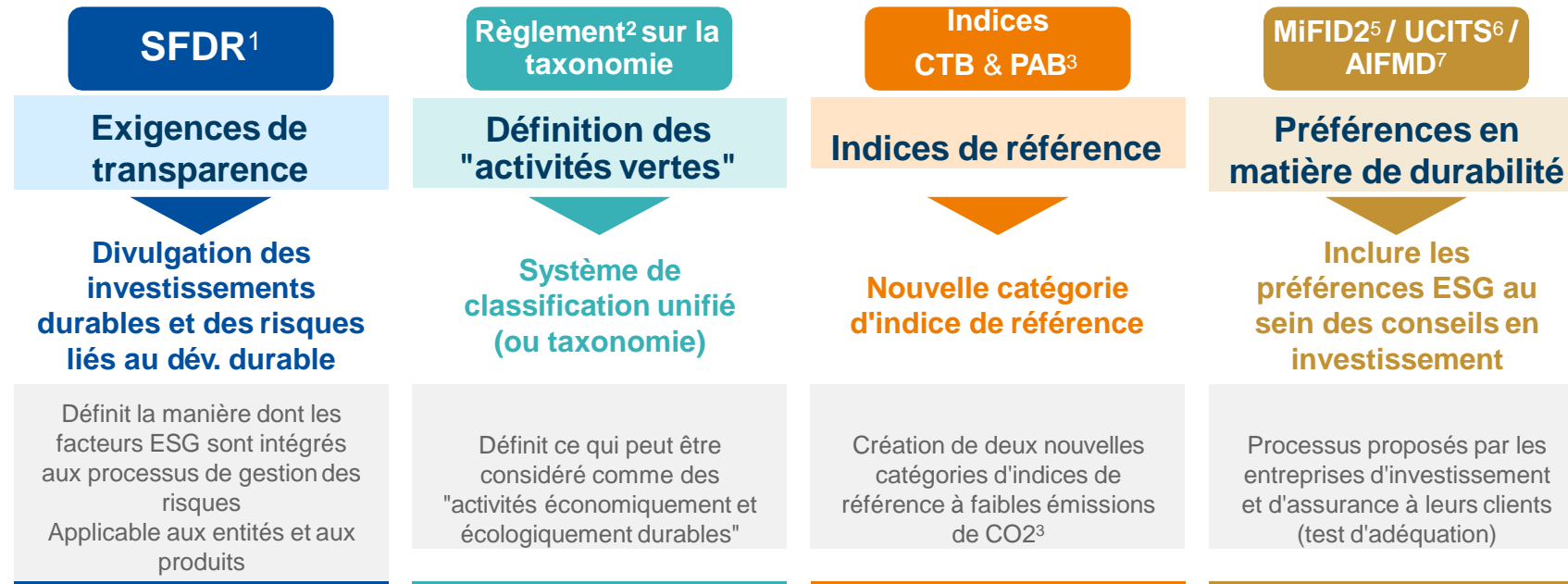


Source: 1) *What is Responsible Investment*, UN PRI; 2) *Embracing the New Age of Materiality Harnessing the Pace of Change in ESG*, World Economic Forum & BCG

# Le plan d'action de l'UE en faveur de la finance durable

Objectifs :

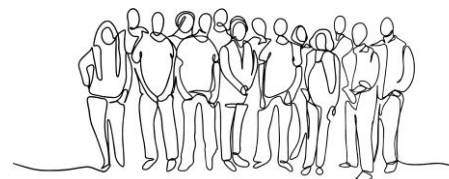
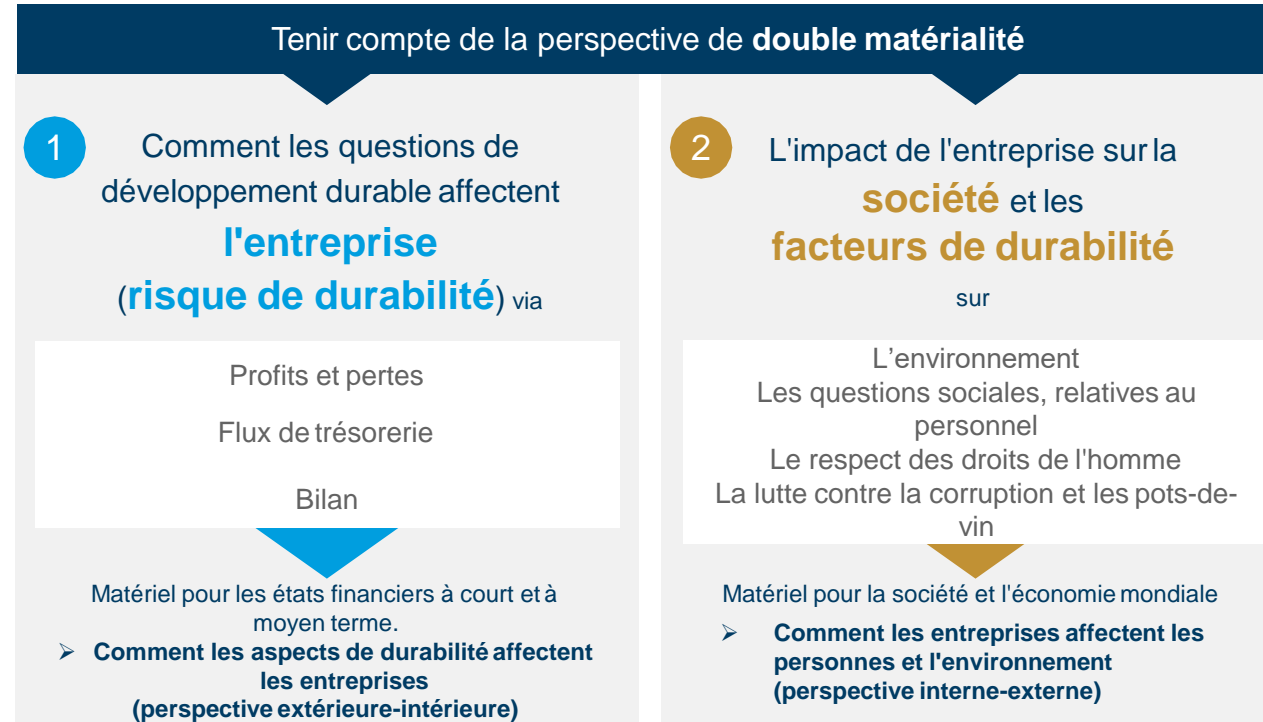
- Réorienter les flux de capitaux vers des **investissements durables**
- Intégrer systématiquement la durabilité dans la **gestion des risques**
- Promouvoir la **transparence** des activités financières et économiques



1. SFDR : " Règlement relatif à la publication d'informations sur la finance durable " - 2019/2088/UE. 2. Règlements sur la taxonomie : " Règlement relatif à l'établissement d'un cadre visant à faciliter les investissements durables " - 2020/852/UE. 3. CTBs : *Climate Transition Benchmark*: Indice de référence en transition climatique. PABs : *Paris-aligned Benchmark*: Indice de référence aligné sur les accords de Paris. 4. BMR : règlement sur les indices de référence 2016/1011/UE 5. MiFID2 : " Directive sur les marchés d'instruments financiers " - 2014/65/UE. 6. OPCVM : " Organisme de placement collectif en valeurs mobilières " - Directive européenne 2014/91/UE. 7. AIFMD : " Alternative Investment Fund Manager Directive " - 2011/61/EU

# La double matérialité et la préférence en termes de durabilité

Deux concepts clés du règlement de l'UE



# Exemple d'une approche européenne

La politique ESG d'Amundi, articulée autour de quatre axes

~ 60 experts dédiés à l'ESG

Approche de la double matérialité



Plus de 18 000 émetteurs notés ESG\*

Modèle avec +10 ans d'expérience

Intégration à 100% des critères ESG dans nos fonds ouverts gérés activement

\$C ~1,160 milliards d'actifs sous gestion responsables\*

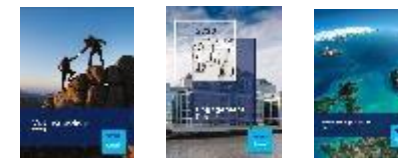


Plateforme ALTO\*, système interne de gestion de portefeuille avec de puissantes analyses ESG & climatiques

Exploitation de données provenant de 15 fournisseurs externes :

- ESG
- Indicateurs bruts
- Risques climatiques
- Controverses
- SDGs (ODD)\*
- Souverains

Une politique d'intendance active, par le biais de collaboration ou d'un engagement direct



Source : Amundi. \*Objectifs de développement durable des Nations Unies

Actifs sous gestion (arrondis) à fin décembre 2022. A des fins d'illustration uniquement. Les informations fournies sont à jour au moment de la rédaction et peuvent être modifiées sans préavis. L'utilisation, la reproduction ou la représentation de tout ou partie de ce document, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit d'Amundi.

# LE PLAN D'AMBITION ESG 2025 – en Résumé



## RENFORCER NOTRE OFFRE D'ÉPARGNE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ① **Intégration à 100% de l'évaluation de la transition dans les fonds ouverts actifs**  
*Tous les fonds ouverts gérés de manière active\*, intégreront l'évaluation des entreprises quant à leurs efforts de décarbonisation et le développement de leurs activités vertes.*
- ② **Mise en place d'une offre complète de produits d'épargne «Net-zéro» en gestion active, sur l'ensemble des grands classes d'actifs**
- ③ **20 mds€ d'encours de solutions d'épargne à Impact** afin de soutenir tout investissement ayant une contribution positive sur les dimensions environnementales et de cohésion sociale
- ④ **40% de la gamme de produits ETF en ETF ESG** pour accélérer et déployer l'accès à l'investissement responsable
- ⑤ **Lancement de l'offre « Alto Durabilité »**, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs, sur les enjeux environnementaux et sociétaux.



## AMPLIFIER NOTRE ACTION AUPRES DES ENTREPRISES

- ⑥ **Déploiement significatif d'un plan d'engagement Climat élargi à +1 000 entreprises**, afin qu'elles définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur gaz à effet de serre, et de modalités d'alignement (rémunération, AGM)
- ⑦ **Désinvestissement en 2022 des hydrocarbures non-conventionnels\*\***, représentant plus de 30% de l'activité\*\*\*



## FIXER DES OBJECTIFS D'ALIGNEMENTS INTERNES A LA HAUTEUR DE L'ENGAGEMENT

- ⑧ **Intégration étendue de critères ESG dans la politique de rémunération**
- ⑨ **Réduction des émissions de -30% par employé sur les opérations Amundi**
- **Présentation & vote consultatif du « Say-on-Climat » (Vote consultatif sur le climat)**

\*Périmètre des fonds ouverts actifs, quand une méthodologie de notation de la transition est applicable

\*\* Périmètre d'application de la politique d'Investissement Responsable d'Amundi

\*\*\* Non-Conventionnel: Sable bitumineux et Pétrole et Gaz de Schistes

# Accélérer l'intégration ESG : l'engagement, un élément clé

Le FRC considère l'engagement comme une interaction proactive avec les émetteurs visant à atteindre un ensemble défini d'objectifs\*.

"Les activités d'engagement visent à **atteindre un objectif spécifique** et doivent être considérées comme distinctes des interactions de routine et de suivi avec les émetteurs. Les gestionnaires d'investissement ont souvent des entretiens périodiques avec les émetteurs des actifs qu'ils détiennent. Il s'agit d'activités d'investissement importantes, mais elles ne sont pas considérées comme des activités d'engagement dans le Code. Les rapports sur les principes 9 à 11 doivent principalement présenter des données et des études de cas de la période de référence où vous avez **interagi de manière proactive avec un émetteur pour atteindre des objectifs spécifiques, sur la base desquels vous pouvez mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.**"

Pour être efficaces, les engagements doivent être fondés sur la recherche

Les progrès doivent être mesurés

Le code fournit plusieurs exemples de méthodes qui peuvent être utilisées pour entreprendre des activités d'engagement, incluant, mais sans s'y limiter :

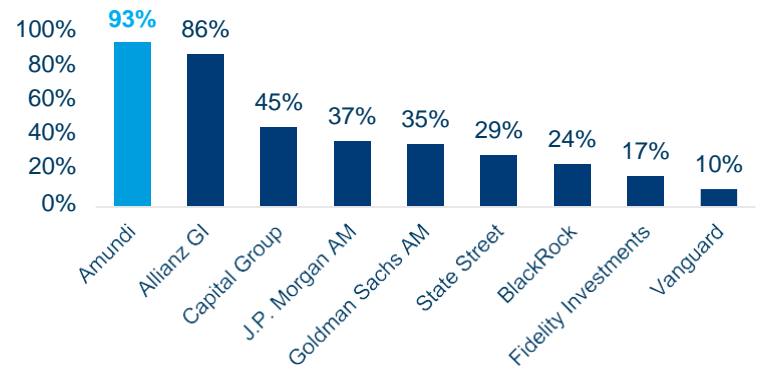


- **35** analystes ESG et gouvernance d'entreprise
- Les analystes ESG font de la **recherche et de l'engagement**
- **5** sites (Paris, Londres, Singapour, Pékin, Tokyo)
- **14** nationalités
- Tous les engagements sont signalés dans IPortal, les progrès sont évalués pour assurer la **traçabilité et la responsabilité.**

\* Review of Stewardship Reporting 2022 p17

# Positionnement du vote d'Amundi pour 2022

## Le leadership d'Amundi en matière de vote par procuration

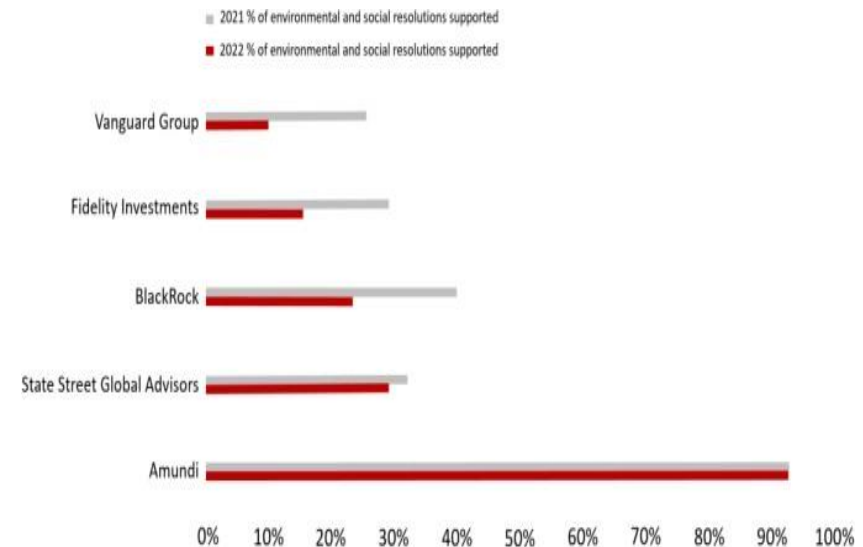


Amundi se classe parmi les **10 gestionnaires d'actifs les plus performants** dans le rapport "Voting matters 2022" de ShareAction<sup>2</sup>.

**Amundi identifiée comme chef de file** dans le rapport de Majority Action<sup>2</sup> "Fulfilling the Promise 2023 - How CA100+ Investor-Signatories Can Mitigate Systemic Climate Risk" (Tenir la promesse 2023 - Comment les investisseurs-signataires du CA100+ peuvent atténuer le risque systémique lié au climat)

## La cohérence dans le temps

➤ 93% de résolutions soutenues en 2021 et en 2022



(2) 2021 Gestionnaires d'actifs les plus performants en matière de vote par procuration sur les résolutions environnementales et sociales des actionnaires. Sources : <https://shareaction.org/reports/voting-matters-2022/ranking-asset-managers-voting-performance>; <https://www.majorityaction.us/climate-action100-report-2023>



## Pour plus d'informations: retrouvez nos articles de recherche ESG

**ESG Thema #9:** S'engager en faveur des droits de l'homme: Identification des risques et promotion des meilleures pratiques

*Téléchargeable en Français:*



**ESG Thema #10:** Rien ne peut remplacer la Terre : Comment les investisseurs peuvent lutter contre la perte de biodiversité

*Téléchargeable en Français:*



# Mentions légales : Canada

Amundi Canada Inc. est une société de droit canadien et une filiale à 100 % d'Amundi Asset Management, une société de droit français. Toutes deux sont entièrement détenues par Amundi S.A., une société cotée en bourse depuis le 12 novembre 2015, dont l'actionnariat est contrôlé par Crédit Agricole S.A., une société cotée en bourse de droit français. Amundi Canada est enregistrée en tant que gestionnaire de portefeuille dans les provinces du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Amundi Canada est également inscrite comme courtier sur le marché dispensé dans ces mêmes provinces, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan. Enfin, la société est enregistrée en tant que gestionnaire de fonds d'investissement au Québec et en Ontario. Le numéro de la base de données nationale d'enregistrement de la société est le 27710. La société n'est pas autorisée à traiter avec des particuliers, à moins qu'ils ne soient inclus dans la définition d'"investisseurs qualifiés", telle que définie à l'article 1.1, paragraphes d), e), j), k), l), q) et v) du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Pour plus de clarté, la Société n'entretient des relations qu'avec des "clients autorisés" qui ne sont pas des personnes physiques au sens du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites. Les services de gestion d'actifs, conformément aux conventions de gestion de portefeuille conclues entre Amundi Canada et les clients autorisés canadiens, sont délégués par Amundi Canada à d'autres sociétés affiliées d'Amundi en vertu de conventions de sous-conseiller.

Les informations fournies dans le présent document sont confidentielles et s'adressent exclusivement aux investisseurs autorisés canadiens et aux investisseurs accrédités non physiques au sens des lois applicables, respectivement le Règlement 31-103 et le Règlement 45-106. Ces informations ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où une telle distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou obligerait Amundi Canada ou ses affiliés (ensemble, le "groupe Amundi") à se soumettre à des obligations d'enregistrement dans ce pays ou cette juridiction. En outre, sauf indication contraire, la date fournie dans le présent document l'est à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, une sollicitation de vente, un conseil d'investissement concernant un titre, une offre ou une sollicitation par Amundi Canada ou par tout membre du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service financier, juridique, fiscal ou d'investissement ou d'acheter ou de vendre des instruments financiers. Ni Amundi Canada ni aucun membre du groupe Amundi ne peut garantir ou déclarer, implicitement ou explicitement, que les informations fournies dans le présent document sont exactes, complètes ou à jour.

**Ce document est privé et confidentiel et est réservé à l'usage exclusif des investisseurs ou clients canadiens autorisés ou accrédités, rencontrés par un représentant d'Amundi Canada, à qui il est adressé. Il ne doit pas être distribué au public ou à tout autre tiers et l'utilisation des informations fournies par toute personne autre que le destinataire n'est pas autorisée.**

Amundi Canada Inc.  
2000 McGill College Avenue, Suite 1920  
Montreal (Quebec) H3A 3H3  
Tel: +1 514 982-2900  
Fax: +1 514 982-2915

[www.amundi.com](http://www.amundi.com)

# ESG Thema

# 9 | Avril 2022

*S'engager  
en faveur  
des droits de  
l'homme :  
Identification  
des risques  
et promotion  
des meilleures  
pratiques*



La confiance  
ça se mérite

**Amundi**

*Ce document est le premier article de notre série ESG Thema portant sur les enjeux sociaux. Récemment, le pilier « S » de l'investissement ESG est devenu de plus en plus important aux yeux des investisseurs aux côtés des questions environnementales, ceux-ci ont fini par reconnaître l'importance des risques sociaux. Le premier thème que nous aborderons dans le cadre de cette série est celui du respect des droits de l'homme, et nous montrerons comment les investisseurs peuvent intégrer ces droits fondamentaux au coeur de leurs stratégies d'investissement et d'engagement.*

## Points à retenir

- Participer à la protection des droits de l'homme est nécessaire compte tenu du contexte d'aggravation des inégalités à travers le monde et du recul du respect des droits de l'homme.
- Les organisations internationales et les ONG travaillent à la défense des droits de l'homme, mais les entreprises et les acteurs financiers ont également leur rôle à jouer.
- L'exposition des entreprises au risque de violation des droits de l'homme est complexe. Elle varie en fonction de l'activité et de la localisation de l'ensemble de la chaîne de valeur (du début de la chaîne d'approvisionnement à l'utilisation par le consommateur final).
- La violation des droits de l'homme est un risque important, qu'il s'agisse de l'activité, des ressources humaines ou de la réputation d'une marque.
- Chez Amundi, nous avons pour objectif de sensibiliser davantage les entreprises dans le domaine des droits de l'homme et de promouvoir de meilleures pratiques.

# Introduction

Selon l'indice de la liberté humaine (Human Rights Freedom Index), « 83 % de la population mondiale vit dans des juridictions ayant connu une baisse de liberté humaine depuis 2008. Cela implique une diminution de la liberté globale dans les 10 pays les plus peuplés du monde<sup>1</sup> ». Cette citation montre que le respect des droits de l'homme a diminué ces dernières années, confirmant ainsi un besoin croissant de garantir leur respect à l'échelle mondiale.

Les droits de l'homme doivent être un fondement pour tous. Le principe même de leur universalité est un pilier du droit international. Selon les Nations Unies, première organisation ayant défini cette notion, les droits de l'homme sont des droits qui concernent tous les êtres humains,

sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre status<sup>2</sup>. Il existe un large éventail de droits de l'homme et beaucoup d'entre eux sont liés :

Graphique 1 - Liste non exhaustive des droits de l'homme

Liberté et égalité	Protection contre la discrimination	Liberté de détention arbitraire	Être protégé de l'esclavage	Droit à la vie privée	Droit à la reconnaissance devant la loi
Droit à l'égalité devant la loi	Accès à la justice	Liberté d'expression	Droit à un monde équitable et libre	Présomption d'innocence	Liberté de religion ou de conviction
Liberté de circulation	Droit d'asile	Droit à la vie	Droit à la nationalité	Droit au travail	Droit à l'éducation
Droit de participer aux affaires publiques	Droit à la vie culturelle, artistique et scientifique	Droit de propriété	Droit aux loisirs et au repos	Droit à un niveau de vie suffisant	Protection contre la torture
Devoir envers sa communauté	Liberté de réunion	Droit à un procès équitable	Droit à la sécurité sociale	Droit au mariage et droit de fonder une famille	Les droits sont inaliénables

Source : Équipe de recherche ESG

1. <https://www.cato.org/human-freedom-index/2021> 2. <https://www.un.org/en/global-issues/human-rights>  
 2. <https://www.un.org/en/global-issues/human-rights>

En tant que gérant d'actifs, nous reconnaissons l'existence de notre lien avec les droits de l'homme et leurs violations potentielles à travers nos activités en tant que fournisseurs en tant qu'investisseur. La promotion des droits de l'homme contribue à combattre les inégalités sociétales ainsi qu'à favoriser une société stable et durable. L'un de nos rôles en tant qu'investisseur est de sensibiliser et d'encourager l'adoption de bonnes pratiques, notamment par un engagement actif auprès des émetteurs. Nous considérons les violations des droits de l'homme comme une atteinte aux principes d'investissement d'Amundi. C'est pourquoi nous accordons une attention

toute particulière à l'exposition des entreprises aux risques liés à ces droits. Cette attention se reflète dans notre politique d'investissement<sup>3</sup> responsable qui prend en compte le respect des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (10 UNGC)<sup>4</sup> issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les Principes et Droits Fondamentaux au travail<sup>5</sup>. Ces principes s'adressent aux entreprises dans le but d'assurer leurs responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, du travail et d'environnement et de lutte contre la corruption.

---

## Les investisseurs ont un rôle clé à jouer

En tant qu'investisseur et actionnaire, défendre ces droits constitue un axe fondamental de notre stratégie d'engagement. Le concept de cohésion sociale, visant à remédier aux disparités de patrimoine tout en s'assurant de l'équilibre au sein de la société est une priorité stratégique pour Amundi. Toutefois, cette cohésion sociale est conditionnée au respect des droits de l'homme.

Chez Amundi, l'ESG est profondément intégré dans nos stratégies d'investissement, et les droits de l'homme jouent un rôle clé dans nos ambitions autour de la cohésion sociale. Plus précisément, Amundi vise à remédier aux risques liés aux droits de l'homme en encourageant les entreprises à reconnaître leur exposition à ces risques et à prendre des mesures concrètes afin de prévenir et traiter les problèmes si de tels risques apparaissent. Sur le plan quantitatif, notre outil de notation ESG interne évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles sur les droits de l'homme. Sur le plan qualitatif, l'équipe de recherche ESG suit les impacts réels et potentiels sur les droits de l'homme au niveau sectoriel et des entreprises et promeut ces droits au travers de l'engagement.

Nous pensons que l'engagement en faveur des droits de l'homme est une approche à double volets. Premièrement, l'engagement doit se

faire de manière proactive dans l'identification et la gestion des risques en matière de droits de l'homme. Deuxièmement, l'engagement doit être réactif lorsqu'un abus ou une allégation se produit, afin de s'assurer que les entreprises agissent de manière appropriée pour y remédier efficacement. Il s'agit notamment de s'assurer que les entreprises tiennent compte des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et des Principes de *due diligence* de l'OCDE. Toutefois, notre objectif est de s'assurer que les pratiques des entreprises en matière de droits de l'homme vont au-delà d'un simple exercice de reporting et de conformité pour avoir un impact positif et tangible. Néanmoins, sur ce point, les meilleures pratiques étant encore rares, l'entreprise ne peut pas encore les surveiller pleinement et efficacement et réagir en conséquence aux violations des droits de l'homme.

3. [https://about.amundi.com/ezjscore/call/ezjscamundibuzz::sfForwardFront::paramsList=service=ProxyGedApi&routeld=\\_dl\\_2f89a9f0-3100-40f4-ad18-aed7160439cd](https://about.amundi.com/ezjscore/call/ezjscamundibuzz::sfForwardFront::paramsList=service=ProxyGedApi&routeld=_dl_2f89a9f0-3100-40f4-ad18-aed7160439cd) 4. [https://www.unglobalcompact.org/what\\_est\\_gc/mission/principes](https://www.unglobalcompact.org/what_est_gc/mission/principes) 5. Comme la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations unies contre la corruption.

# Exposition des entreprises aux enjeux relatifs aux droits de l'homme

L'identification, la surveillance et la prévention des violations des droits de l'homme ne sont pas seulement une responsabilité du gouvernement, mais aussi une préoccupation pour les entreprises. Les activités réalisées tout au long de leurs chaînes de production ont un rôle clé, comme le soulignent les 10 principes des Nations Unies. Particulièrement, les entreprises sont exposées au droit au travail dans des conditions justes et favorables, au droit à la protection sociale, à un niveau de vie suffisant et au meilleur niveau de bien-être physique et mental possible.

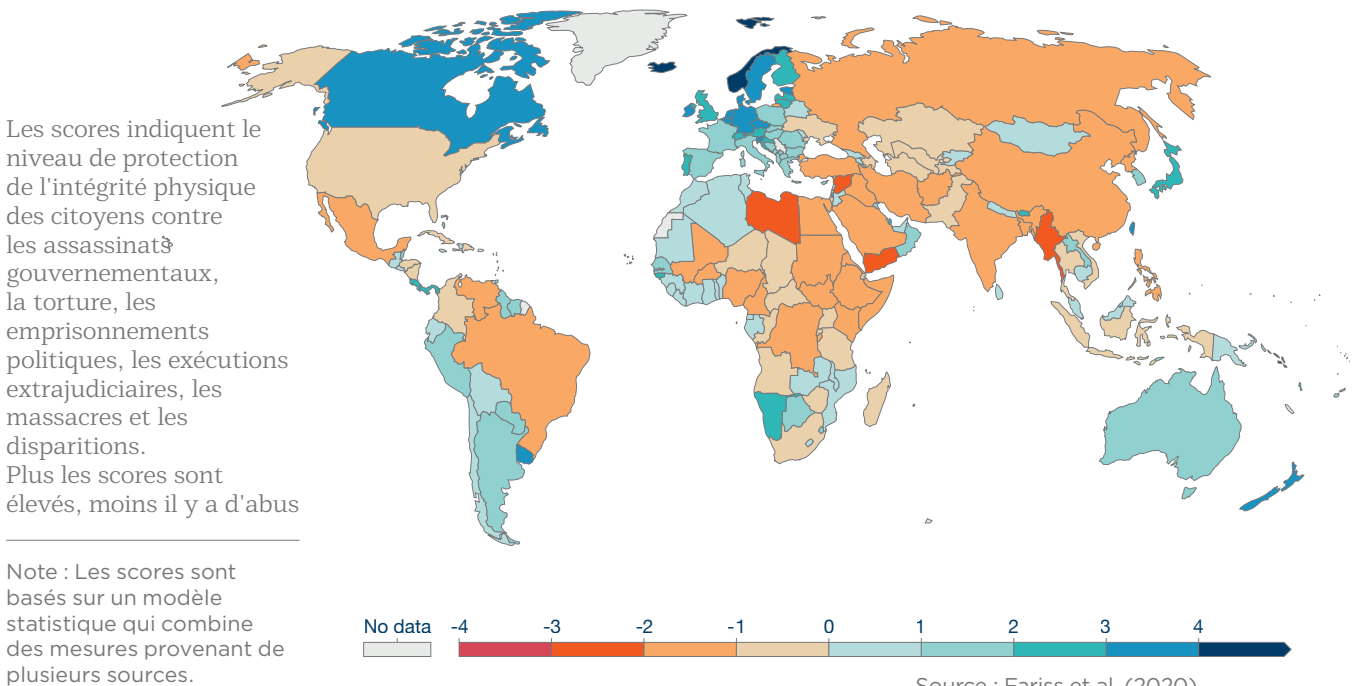
Le non-respect de ces droits présente un risque à différents niveaux de l'entreprise:

- Au niveau opérationnel
- Au niveau de la chaîne d'approvisionnement
- Au niveau du consommateur

Ainsi, l'entreprise doit mettre en oeuvre des processus afin de gérer son exposition à tous ces niveaux d'activité. Cela implique de prendre en compte les risques liés aux droits de l'homme sur l'ensemble de la chaîne de production. Ce niveau de contrôle doit être davantage renforcé en fonction de la localisation des parties prenantes. En particulier, comme le montre le graphique

2, le respect des droits de l'homme n'est pas le même selon les pays. Ainsi, les entreprises doivent avoir une bonne connaissance de leur degré d'exposition globale. L'une des bonnes pratiques consiste à cartographier non seulement les pays où les entreprises sont les plus exposées aux risques liés aux droits de l'homme, mais aussi ceux où cette exposition est la plus élevée. Il s'agit donc d'analyser leur implantation directe, la localisation de leur chaîne d'approvisionnement (i.e. les activités indirectes - tous niveaux inclus) et, le cas échéant, les impacts potentiels sur les clients et les consommateurs finaux dans différentes régions du monde.

**Graphique 2 - Protection des droits de l'homme en 2019**



6. Les chaînes d'approvisionnement se composent de « Tiers » basés sur la proximité du produit final. Les fournisseurs de modules et de systèmes sont directement sous le fabricant d'équipements d'origine. Ces fournisseurs sont approvisionnés par des fournisseurs de composants qui, à leur tour, achètent leurs produits auprès de fournisseurs de pièces détachées. Voir le lien suivant pour plus de détails dans la définition : <https://ecosio.com/en/blog/what-est-un-fournisseur/>

Les risques liés aux droits de l'homme dans la chaîne de production varient selon les secteurs et les activités. Chaque secteur comporte son ensemble de risques en matière de droits de l'homme. Par conséquent, les risques doivent être cartographiés au niveau de l'activité, car l'exposition à ces risques peut varier selon l'entreprise (en fonction de sa stratégie et de ses activités). Il est donc de la responsabilité individuelle de chaque entreprise de faire ce travail au préalable.

Graphique 3 - Niveaux auxquels les secteurs sont les plus exposés aux violations des droits de l'homme



Source : Équipe de recherche ESG

Par exemple, dans le cas de l'extraction des matières premières dans certaines zones du monde, l'exposition au risque est plus importante. Ainsi, l'agriculture a été identifiée par l'Organisation internationale du travail comme étant particulièrement exposée aux risques de violation des droits



de l'homme, comme le travail forcé, le trafic d'êtres humains et l'esclavage. Par conséquent, dans ces cas, les entreprises doivent renforcer l'appréhension des violations des droits de l'homme. Les conséquences auxquelles elles peuvent être confrontés en cas de violation peuvent varier mais ne sont pas négligeables.

Les entreprises seront plus exposées aux risques suivants :

### Risques de réputation

Les consommateurs sont davantage sensibilisés aux entreprises touchées par des controverses et, de ce fait, aux controverses liées aux droits de l'homme. Selon le World Economic Forum (WEF), la réputation d'une entreprise correspond à 25 % de sa valeur<sup>7</sup>. L'OCDE ajoute que, compte tenu des impacts, la gestion du risque de réputation est une fonction essentielle pour l'entreprise, à la fois pour se protéger de manière proactive (prévention) et pour traiter efficacement les incidents (détection et réaction) susceptibles de porter atteinte à la réputation. C'est d'autant plus important pour les entreprises dont les clients peuvent facilement choisir une alternative à leurs produits si la marque ne s'aligne pas sur leurs valeurs.

### Risques opérationnels

Lorsque les entreprises ne respectent pas les normes minimales de travail requises, il y a un impact sur la qualité du travail effectué, et donc sur le bien-être financier de l'entreprise.

### Risques liés aux ressources humaines

Lorsque les entreprises ne respectent pas les conditions minimales de travail requises, la probabilité d'un accident augmente. Les travailleurs sont donc susceptibles d'abandonner leur emploi. A terme, l'entreprise risque de se retrouver en difficulté.

### Conformité/Risques financiers

La violation des droits de l'homme peut exposer les entreprises à des litiges et à des procès, ce qui peut entraîner d'importantes amendes.

---

## Étude de cas : L'engagement en faveur des droits de l'homme dans le secteur de l'aéronautique et de la défense

En 2021, nous avons décidé de nous engager dans le domaine des droits de l'homme avec le secteur de l'aéronautique et de la défense. En tant que fournisseur de composants pour leurs produits, cette industrie est particulièrement confrontée à ces enjeux. De plus, les entreprises sont soumises à des restrictions réglementaires locales. Par exemple, aux États-Unis, le gouvernement exige que les personnes inscrites à la Securities and Exchange Commission (SEC) fabriquant ou concluant un contrat de fabrication de produits contenant des minéraux conflictuels divulguent l'origine et le statut des minéraux.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette industrie n'a pas fait l'objet du même niveau de contrôle concernant les droits de l'homme que les autres secteurs, tels que les industries extractives, agricoles, de l'habillement ou de la technologie. Dans la mesure où l'industrie aéronautique et de la défense ne dépend pas des ventes à la consommation, les entreprises ont tendance à être moins pénalisées par l'attention du public

que les entreprises d'autres secteurs. C'est la raison pour laquelle notre approche se fonde sur la gestion des fournisseurs. En outre, étant donné que les entreprises de ce secteur dépendent de leurs fournisseurs, nous sommes convaincus qu'il est important qu'elles accordent une attention particulière à la gestion et aux questions relatives aux droits de l'homme, non seulement pour leurs fournisseurs de niveau 1, mais aussi pour leurs

7. <https://www.novethic.fr/lexique/detail/risque>

fournisseurs de niveau 2 et de niveau 3. Une vérification appropriée doit être proportionnelle aux risques, dotée de ressources suffisantes et

axée sur la prévention des dommages à autrui.

**Graphique 4 - La double matérialité de l'aéronautique et de la défense : Les risques potentiels liés aux droits de l'homme sont à la fois en amont et en aval**



Source : Équipe de recherche ESG

### Les points à retenir de notre engagement :

- Les risques liés aux droits de l'homme ne sont pas toujours considérés comme étant moins importants. Certaines entreprises estiment qu'elles ne sont pas particulièrement exposées car ce sont des sociétés européennes dotées de droits du travail solides.
- Il existe des normes, mais celles-ci sont minimales et sont principalement liées à des exigences juridiques contraignantes. Au-delà des exigences obligatoires telles que les formations dédiées ou la vigilance quant au respect des droits de l'homme, les actions volontaristes et préventives sont limitées.
- Les entreprises ont mis en place des processus pour reconnaître et dénoncer toute violation des droits de l'homme, tels que des systèmes de dénonciation accessibles à toutes les parties prenantes. Toutefois, aucun processus particulier n'est en place pour prévenir et traiter les problèmes de droits de l'homme susceptibles de se produire tout au long de la chaîne de production.
- Dans l'ensemble, les processus sont rigoureux au sein de l'entreprise et au niveau des fournisseurs de niveau 1. Nous pouvons nous attendre à davantage de la part des sociétés de l'aéronautique et de la défense, car il s'agit d'un secteur à forte intensité de fournisseurs nécessitant une solide connaissance de leurs milieux. Une relation étroite avec les fournisseurs et une compréhension approfondie de l'origine des composants sont essentielles au bon fonctionnement et à la sécurité des biens fabriqués dans ce secteur.

Comme nous l'avons vu dans le secteur de l'aéronautique et de la défense, il est difficile d'aborder la question du devoir de contrôle en matière de droits de l'homme avec les entreprises. Il n'existe pas d'outil de prévention unique des violations des droits de l'homme. C'est pourquoi les entreprises doivent commencer à assumer le rôle qu'elles ont à jouer pour prévenir et réduire toute violation des droits.

## Conclusion

La responsabilisation est essentielle pour les entreprises. Autrement dit, elles doivent analyser leurs opérations à travers le prisme de la double matérialité (comme présenté dans la figure 4) et aller au-delà des exigences réglementaires minimales. Cela implique non seulement gérer la plupart des risques importants pour l'entreprise, mais aussi de prendre en compte les risques liés aux droits de l'homme, importants pour toutes les parties prenantes. Ainsi, si les entreprises souhaitent mesurer leur impact social, elles doivent commencer à prendre en compte les droits de l'homme en tant que risque pour les individus et non seulement pour les entreprises.

Comme l'a affirmé Eleanor Roosevelt : « Après tout, où commencent les droits de l'homme universels ? Près de chez nous - dans de petits endroits si proches et si modestes qu'ils ne peuvent être vus sur aucune carte du monde. Pourtant, ces endroits sont le monde de l'individu : le quartier où il vit, l'école ou le collège auquel il va, l'usine, la ferme ou encore le bureau où il travaille. Ce sont les endroits où chaque homme, femme et enfant recherche une justice égale, une égalité de chances et une dignité égale, sans discrimination. Si ces droits n'ont pas de sens là-bas, ils n'en auront guère ailleurs. Sans action citoyenne pour défendre ces droits près de chez nous, nous chercherons en vain à les faire progresser loin de chez nous ».





## Mentions légales

Le présent document est fourni à titre purement informatif. Il ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat, ni une recommandation d'un quelconque titre ou de tout autre produit ou service. Les titres, produits ou services cités en référence peuvent ne pas être enregistrés à la vente auprès de l'autorité compétente de votre juridiction et sont susceptibles de ne pas être agréés ou supervisés par une autorité gouvernementale ou similaire de votre juridiction. Les informations contenues dans le présent document sont réservées à votre usage interne, ne peuvent pas être reproduites ou rediffusées sous une quelconque forme et ne peuvent pas servir de base ou de composante d'un quelconque instrument ou produit financier ou indice. En outre, aucun élément du présent document n'est destiné à fournir un conseil fiscal, juridique ou d'investissement.

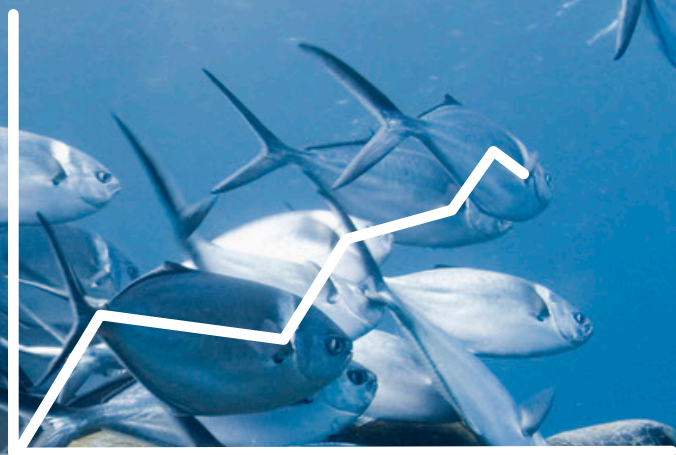
Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management S.A.S. et sont datées de décembre 2021. La diversification ne saurait garantir un gain ou protéger contre une perte. Les informations contenues dans le présent document sont indiquées « en l'état » et l'utilisateur assume pleinement les risques liés à toute exploitation qui en serait faite. Les données historiques et analyses ne doivent pas être considérées comme une indication ou garantie d'une analyse de performance future, prévision ou prédiction. Les opinions exprimées au sujet des tendances du marché et de l'économie sont celles de l'auteur et pas nécessairement d'Amundi Asset Management S.A.S. Elles sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des conditions de marché et autres, et aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que la performance des pays, marchés ou secteurs sera telle qu'anticipée. Ces opinions ne doivent pas être utilisées comme un conseil d'investissement, une recommandation à l'égard d'un titre ou une indication de transaction pour un quelconque produit d'Amundi. Les investissements impliquent des risques, notamment politiques, de marché, de liquidité et de change. De plus, Amundi ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif ou consécutif (y compris, à titre non exhaustif, en cas de manque à gagner) ou de tout autre dommage résultant de son utilisation.

Document publié par Amundi Asset Management, société par actions simplifiée - SAS - Société de gestion de portefeuille régie par l'AMF sous le numéro GPO4000036 - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com) - Crédits photo : Gettyimages - Édition : Atelier Art6.

# ESG Thema

# 10 | Juillet 2022

*Rien ne peut  
remplacer  
la Terre :  
Comment les  
investisseurs  
peuvent  
lutter contre  
la perte de  
biodiversité*



Confidence  
must be earned

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

## Points à retenir

- **La biodiversité, le terme utilisé pour décrire la vie sur Terre**, ou plus simplement la Nature, diminue à un rythme alarmant, et les activités humaines étant à l'origine de ce déclin.
- **Pourtant, la nature apporte une valeur économique et sociale à travers des avantages matériels** (tels que l'alimentation) et des services écosystémiques (c'est-à-dire la régulation du climat, la pollinisation, la purification de l'eau et de l'air).
- Toutefois, les entreprises sous-estiment généralement leur impact et leur dépendance à l'égard de la nature.
- **Trois types de risques pèsent sur les entreprises qui dépendent de la biodiversité** : les risques systémiques via des impacts de grande envergure sur la sécurité alimentaire, la santé et le développement socio-économique ; les risques physiques tels que les événements météorologiques extrêmes ; et les risques de transition.
- **La lutte contre la perte de biodiversité peut également représenter une opportunité pour les entreprises** : le World Economic Forum (WEF) a estimé cette opportunité à environ \$10 milliards/an d'ici 2030.
- Afin d'intégrer les considérations de biodiversité dans l'analyse des investissements et la construction du portefeuille, il est nécessaire, en tant qu'investisseurs, **de mieux comprendre comment les entreprises affectent et dépendent de la biodiversité.**
- À l'avenir, les réglementations naissantes et les groupes de travail qui tentent d'aborder les problèmes liés au reporting sur la biodiversité contribueront à accélérer l'action sur la biodiversité.
- **Enfin, l'engagement continuera d'être un outil clé pour les investisseurs afin de pousser les entreprises à adopter les meilleures pratiques** et d'encourager un reporting standardisé et transparent sur les enjeux ESG pertinents. C'est pourquoi Amundi a lancé une grande campagne d'engagement sur la biodiversité en 2021.

## Introduction

La biodiversité ou encore l'ensemble des organismes vivants et des écosystèmes dont ils font partie décline à un rythme alarmant avec aujourd'hui 1 million (sur un nombre estimé à 8 millions) d'espèces végétales et animales menacées d'extinction<sup>1</sup>.

Selon le rapport IPBES 2019<sup>1</sup>, les principaux facteurs de perte de biodiversité sont la dégradation des terres et la destruction de l'habitat, l'exploitation non durable des ressources, la pollution et le changement climatique. Les activités humaines sont à la fois directement et indirectement à l'origine de la perte de biodiversité et pourtant la nature apporte une valeur économique et sociale de par les avantages matériels qu'elle offre (par exemple l'approvisionnement en nourriture, en

eau, en fibres, en bois et en combustibles) et à d'autres services écosystémiques (par exemple la régulation du climat et des inondations, la pollinisation des cultures, la purification de l'eau et de l'air, la fertilité des sols, les activités récréatives, le bien-être spirituel etc.).

Si les risques liés à la perte de biodiversité ont toujours existé, la prise de conscience mondiale sur ce sujet en est encore à ses débuts. Alors que les réglementations commencent seulement à émerger, les investisseurs ont un rôle clé à jouer pour s'assurer que les entreprises comprennent comment la perte de biodiversité les affecte et vice versa et vérifier qu'elles sont prêtes à en rendre compte avec précision et efficacité.

1. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2019/05/nature-decliner-rapport-sans-precedent/>

2. <https://ipbes.net/global-assessment>

## Qu'est-ce que la biodiversité et pourquoi est-elle si essentielle ?

La biodiversité désigne toute la vie sur terre. Elle fournit des services clés à la société de trois manières différentes :

- **Les services d'approvisionnement** : tels que l'alimentation, l'énergie et les médicaments. Par exemple, en plus de la nourriture, 70 % des médicaments utilisés contre le cancer sont des produits naturels ou synthétiques inspirés par la nature et plus de 2 milliards de personnes dépendent du bois pour répondre à leurs besoins primaires en énergie<sup>3</sup>.
- **Les services culturels** : la nature est souvent liée à notre identité culturelle et joue un rôle clé dans le bien-être physique et psychologique d'une personne.
- **Les services de régulation** : tels que la pollinisation, la régulation climatique, la

séquestration du carbone, la prévention des inondations et de l'érosion, la purification de l'eau et la fourniture d'habitat. Par exemple, 75 % des cultures vivrières mondiales dépendent de la pollinisation animale<sup>4</sup>. En outre, les écosystèmes marins et terrestres sont des puits de carbone pour les émissions anthropiques avec une séquestration brute mondiale d'environ 5,6 gigatons de carbone par an (équivalent à 60 % des émissions anthropiques mondiales)<sup>5</sup>.

Une quatrième catégorie est souvent considérée également : les services supports. Ils sont nécessaires à la production de trois autres services écosystémiques, par exemple en fournissant aux plantes et aux animaux des espaces de vie, en permettant la diversité des espèces et en maintenant la diversité génétique.

### La biodiversité est en état de déclin rapide... induisant des risques significatifs pour la société

L'IPBES Biodiversity Intactness Index (BII) estime la part de biodiversité originellement observée qu'il reste en moyenne, à travers les régions. Selon cet indice, la perte de biodiversité s'est accélérée au cours des 60 dernières années à travers le monde.

En retour, **cette perte de biodiversité pose des risques significatifs pour la société, et notamment pour les entreprises.**

**La biodiversité est un élément fondamental de la sécurité alimentaire** en ce qu'elle garantit un environnement stable, des sols fertiles et une population saine de pollinisateurs comme les abeilles. La production agricole (d'une valeur estimée en 2016 à \$2,5 milliards) a triplé depuis 1970, mais la dégradation des terres a réduit la productivité agricole de 23 %. De plus, entre \$235 et \$577 milliard de récoltes mondiales annuelles est menacé en raison du déclin des pollinisateurs<sup>6</sup>.

**La perte de biodiversité représente également des risques significatifs pour la santé humaine.** Près des trois quarts des maladies infectieuses émergentes chez l'homme proviennent d'autres animaux, également connus sous le nom de maladies zoonotiques, notamment Ebola, la grippe aviaire, le SRAS et le VIH. Le changement d'affectation des terres et l'exploitation de la faune sauvage augmentent la proximité des populations avec des agents pathogènes potentiels. Elle rend le développement de pandémies de plus en plus probable<sup>7</sup>. La nature aide également à purifier l'air et l'eau : la végétation peut contribuer à absorber par exemple l'excès de dioxyde d'azote, l'ozone et les particules<sup>8</sup>. Avec chaque année environ 4,2 millions de morts<sup>9</sup> liés aux niveaux de pollution de l'air et du dioxyde d'azote dépassant les seuils acceptables, chacun peut comprendre la nécessité de protéger notre biodiversité, afin d'éloigner ces menaces.

3. IPBES, 2019 IPBES, 2019 IPBES, 2019

4. IPBES, 2019

5. IPBES, 2019

6. <https://www.weforum.org/agenda/2016/02/to-bee-or-not-to-bee-11-reasons-pollinators-matter/>

7. <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/biodiversity-and-the-economic-response-to-covid-19-ensuring-a-green-and-resilient-recovery-d98b5a09/>

8. <https://unece.org/air-pollution-ecosystems-and-biodiversity>

9. [https://www.who.int/health-topics/air-pollution#tab=tab\\_1](https://www.who.int/health-topics/air-pollution#tab=tab_1)



En outre, **la biodiversité nous protège contre les événements liés au climat** et fournit des conditions de vie stables dans notre environnement proche. Les mangroves en sont de bonnes illustrations : elles assurent une protection accrue contre les inondations en cas d'événements chroniques tels que les cyclones tropicaux. On estime malheureusement que plus de 35 % de leur couverture originale est perdue et, si les mangroves d'aujourd'hui devaient disparaître, 18 millions de personnes supplémentaires seraient confrontées chaque année à des inondations. Cela représenterait une augmentation de 39 % des inondations et de 16 % des dommages annuels aux biens à environ \$82 milliards<sup>10</sup>.

Ces menaces créent des risques systémiques

pour la société. La croissance économique et la prospérité se font au détriment de l'exploitation intensive des systèmes naturels, qui sous-tendent toute vie sur Terre. Cette perte de biodiversité résultant des activités humaines présente de graves risques pour la stabilité économique de notre société. En effet, le Global Risks Report 2022 du World Economic Forum a identifié la perte de biodiversité comme l'un des trois principaux risques pour la prochaine décennie. En outre, les estimations du coût financier de la perte de biodiversité sont impressionnantes. Une étude de 2014 considère que la diminution de la biodiversité a entraîné des pertes financières allant jusqu'à \$20 billion par an entre 1997 et 2011<sup>11</sup>.

### Les activités humaines sont responsables de la perte de biodiversité

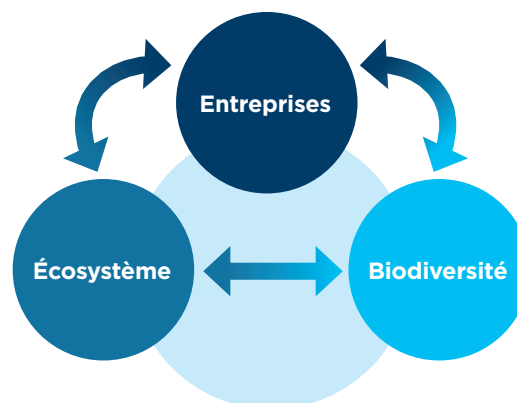
Nous nuisons à la biodiversité principalement à travers cinq moteurs directs : le changement climatique, l'exploitation non durable des ressources, la dégradation et la destruction des terres et la pollution. Les activités humaines exigent actuellement 1,7 fois plus de ressources que la Terre peut régénérer et ont gravement endommagé 75 % des terres et 66 % des milieux

marins. Environ 25 % des espèces végétales et animales étudiées sont menacées par les actions humaines, avec un million d'espèces en voie d'extinction, un chiffre qui a considérablement augmenté en quelques décennies<sup>12</sup>. Les activités humaines modifient donc profondément notre planète au-delà de son taux de régénération, que notre empreinte écologique dépasse depuis 1970.

## En quoi la biodiversité est-elle importante pour les entreprises ?

### La perte de biodiversité présente des risques spécifiques pour les entreprises

L'activité des entreprises et le développement économique dépendent de la biodiversité, tout en contribuant simultanément à sa perte. L'action des entreprises dont l'exploitation des ressources naturelles au-delà du taux de reconstitution naturelle et la destruction des habitats naturels et leur contribution au changement climatique ont tous un impact sur la biodiversité. Tout cela accroît la pression sur les écosystèmes, menace leur stabilité et leur fiabilité, et entraîne un déclin des services écosystémiques sains et performants, services sur lesquels les entreprises elles-mêmes comptent.



10. IPBES, 2019. Global Environmental Change, Costanza et al., 2014 IPBES, 2019

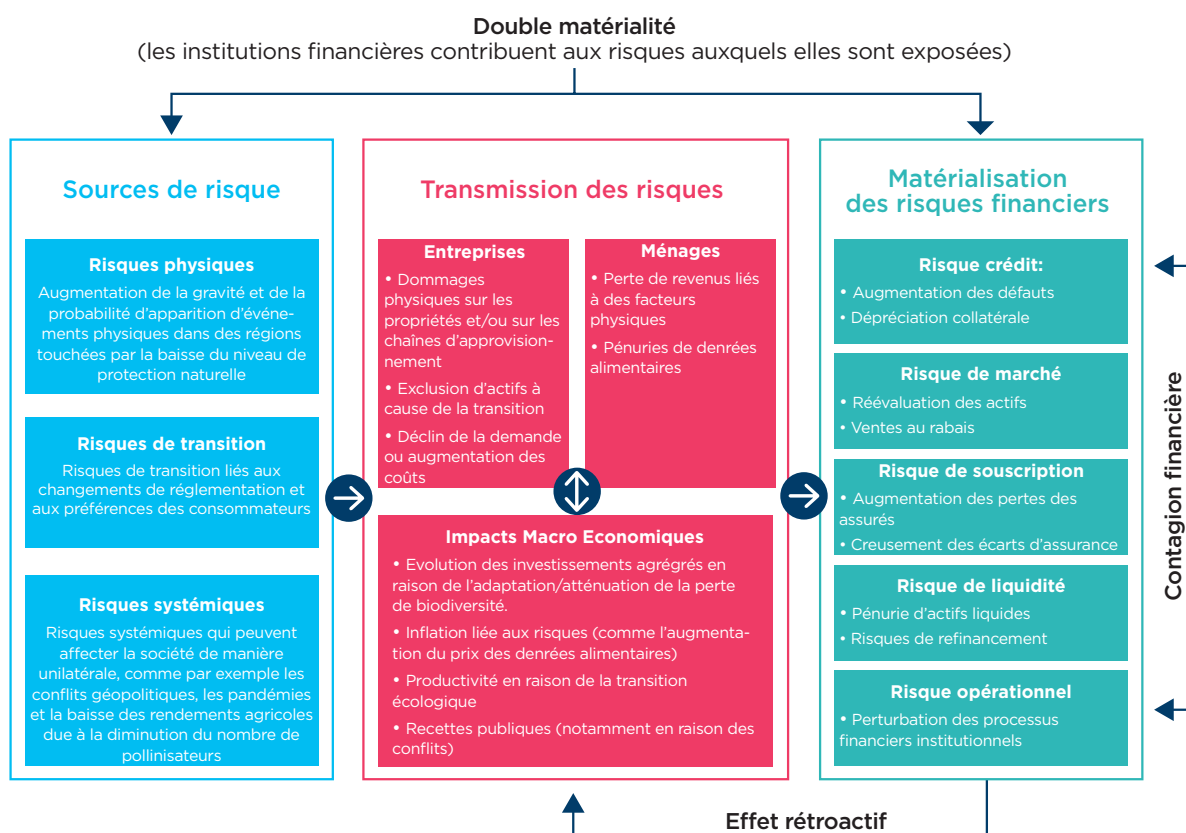
11. Global Environmental Change, Costanza et al., 2014

12. IPBES, 2019

Il existe des risques très spécifiques pour les entreprises qui dépendent de la biodiversité. Nous pouvons les répartir en trois catégories:

Type de risques	Description
Risques systémiques	La perte de biodiversité peut affecter la société via des risques systémiques. Les conséquences de la diminution de la biodiversité sur <b>la sécurité alimentaire, la santé et le développement socio-économique</b> peuvent nuire à la stabilité et au fonctionnement des systèmes financiers. Plus précisément, ces risques vont des questions économiques, sociétales, aux questions à celles sur le plan géopolitique incluant les migrations de masse, les conflits, la faim, la malnutrition, les maladies chroniques, maladies et pandémies. Par exemple, la pénurie d'eau en résultant des changements de terres et de la désertification peut exacerber des conflits liés aux droits d'accès à l'eau
Risques physiques	Comme pour le changement climatique, les entreprises peuvent être confrontées à .des <b>risques physiques exacerbés par la perte de protection naturelle</b> , tels que les phénomènes météorologiques extrêmes comme les incendies de forêt, les inondations et l'érosion.
Risques de transition	Les risques de transition désignent par exemple les risques liés à <b>l'évolution des réglementations et des préférences des consommateurs</b>

Figure 1 : Biodiversité, les risques peuvent et vont avoir des conséquences réelles sur le secteur financier



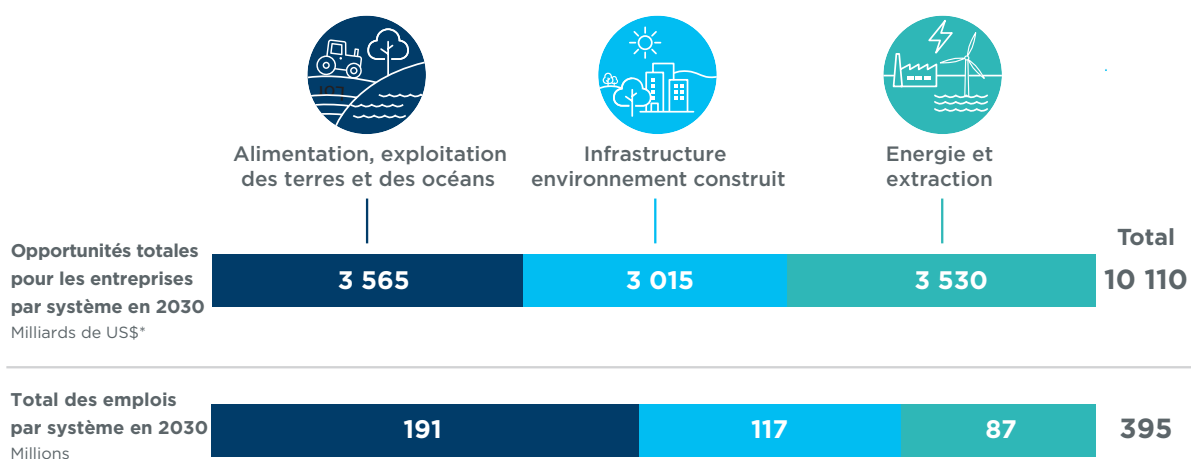
Source : Banque de France, Amundi Asset Management

## Lutter contre la perte de biodiversité représente également des opportunités pour les entreprises

Malgré les aspects négatifs associés aux risques et aux dommages pour la biodiversité, la lutte contre la perte de biodiversité peut également représenter une opportunité pour les entreprises. Le World Economic Forum (WEF) a évalué cette opportunité à environ \$10 billion/an d'ici 2030 et estime que 395 millions d'emplois seront créés<sup>13</sup>. La lutte contre la perte de biodiversité offre également un potentiel significatif de création d'emplois (environ 400 millions d'emplois selon WEF). Ces opportunités peuvent être liées à

l'économie circulaire (pour plus d'informations voir notre Rapport 2021) ou à l'agriculture régénératrice. Des investissements importants sont néanmoins nécessaires pour saisir ces opportunités. Le WEF a estimé les besoins d'investissement à environ \$2,7 billion par an jusqu'en 2030. Si le niveau d'investissement est élevé, il devrait être compensé par le coût de l'inaction : selon les estimations, la pandémie unique de Covid-19 coûterait environ \$10 billion en PIB perdu pour 2020-2021<sup>14</sup>.

**Figure 2 : Les opportunités commerciales liées à la biodiversité pourraient générer sur la période \$10,1 billion d'activité annuelle d'ici 2030 et 395 millions d'emplois d'ici 2030**



\* Basé sur les économies estimées ou le dimensionnement du marché dans chaque domaine. Il s'agit d'opportunités de revenus qui s'ajoutent aux scénarios de statu quo. Lorsqu'elle est disponible, la fourchette est estimée à partir de l'analyse de sources multiples. Arrondi à 5 milliards de dollars les plus proches.

Source: Market research; Expert interviews; AlphaBeta analysis; World Economic Forum, 2020<sup>15</sup>.

13. <https://es.weforum.org/reports/new-série-de-rapports-sur-l'économie-de-la-nature/avenir-de-la-nature-et-des-affaires#:~:text=Transformer%20the%20food%2C%20land%20and,millions%20new%20jobs%20par%202030.>

14. <https://www.economist.com/finance-et-économie/2021/01/09/quel-est-le-coût-économique-de-la-covid-19>

15. <https://es.weforum.org/reports/new-nature-economy-report-series/future-of-nature-and-business#:~:text=Transforming%20the%20food%2C%20land%20and,million%20new%20jobs%20by%202030.>

## Mais, malgré les risques et les opportunités, l'action des entreprises est lente

Malgré les risques liés à la perte de biodiversité, les entreprises ne s'y attaquent pas assez rapidement. **L'une des raisons est la complexité de l'enjeu**: les impacts sur la biodiversité ne sont pas individualisables, le reporting n'est pas standardisé, et il n'existe pas de mesure unique pour évaluer la perte de biodiversité (contrairement au climat et aux émissions de CO2 par exemple). La perte de biodiversité n'est pas non plus uniforme. Certaines espèces et zones géographiques sont plus vulnérables (et plus précieuses) que d'autres, ce qui signifie qu'une approche qui tienne compte des particularités de chaque territoire est nécessaire pour hiérarchiser les efforts et préserver certaines espèces et régions. Enfin, il y a globalement un manque de scénarios de référence similaires à ceux

qui existent pour le changement climatique. Des métriques et des objectifs globaux sur la biodiversité sont nécessaires, afin d'être traduits en objectifs spécifiques pour les entreprises et les investisseurs.

Malgré la complexité de la mesure de la biodiversité et les zones d'ombres qui entourent de nombreux cadres clés nécessaires à l'élaboration de l'information, les entreprises doivent commencer à agir pour mettre fin à la perte de biodiversité. **Elles peuvent dès à présent prendre des mesures concrètes, tandis que les investisseurs ont un rôle clé à jouer pour impulser une dynamique d'envergure en faveur de la biodiversité.**

## Le rôle des investisseurs dans la lutte contre la perte de biodiversité

Afin d'intégrer les considérations de biodiversité dans l'analyse des investissements et la construction de portefeuille, en tant qu'investisseurs, il est indispensable, de mieux comprendre comment les entreprises affectent et dépendent de la biodiversité. Pour ce faire, les entreprises doivent **fournir aux investisseurs les informations nécessaires et pertinentes**. Cela leur permettra de **mobiliser des ressources financières en évincant les entreprises les plus en retards sur ces questions et en allouant des capitaux à celles qui fournissent des solutions pour faire face à la perte de biodiversité**.

Les investisseurs se heurtent à d'importants obstacles pour rendre compte efficacement de la

biodiversité, notamment ceux liés à la mesure des données et au besoin de normes et de directives mondiales claires. L'engagement continuera d'être un outil clé pour les investisseurs afin d'inciter les entreprises à adopter les meilleures pratiques et d'encourager un reporting standardisé et transparent sur les enjeux ESG pertinents.

C'est pour cette raison qu'Amundi a commencé à s'engager auprès des entreprises sur l'enjeu de la biodiversité en 2021. L'objectif était de comprendre et de plaider en faveur des meilleures pratiques actuelles en matière de biodiversité, afin de s'assurer que les entreprises soient prêtes à faire face aux risques et aux impacts liés à la biodiversité à l'avenir.

## Recommandations clés d'Amundi pour les entreprises sur la biodiversité

La biodiversité est une thématique complexe mais les entreprises peuvent dès à présent prendre des mesures concrètes pour se préparer à l'apparition de risques liés à la perte de biodiversité. Suite à nos engagements, nous avons développé les recommandations suivantes pour les entreprises :

### Développer une stratégie holistique sur la biodiversité par les instances de Direction

La surveillance exercée par le conseil d'administration sur cet enjeu peut aider les entreprises à s'assurer que la biodiversité est prise en compte dans toute la mesure du possible, ce qui se traduit par des orientations accrues de la part de groupes tels que la Convention sur la diversité biologique, le Groupe de travail sur les éléments d'information financiers liés à la nature et le Réseau d'objectifs scientifiques.

### Identifier en quoi l'entreprise impacte et dépend de la biodiversité, au moins qualitativement dans un premier temps

Les entreprises peuvent commencer, au moins qualitativement, à évaluer de manière holistique leur lien avec la nature : la manière dont elles la modifient et en dépendent, et les risques et opportunités associés. Des outils comme ENCORE<sup>16</sup> existent pour aider les entreprises à mieux comprendre leurs impacts et leurs dépendances (et il est gratuit !). Cela les aidera à définir leurs ambitions et stratégies descendantes et à fournir des orientations sur les principaux domaines d'intervention.

### Encourager le reporting sur la biodiversité - Examiner ce qui peut déjà être fait et mener des tests dans les domaines où il y a davantage de travail

Les entreprises peuvent commencer à examiner les capacités actuelles de reporting sur les opérations clés, les établissements et produits de base afin d'identifier quels KPI peuvent être améliorés, dans le but d'alimenter leur stratégie top-down et quels domaines nécessitent un travail plus approfondi, en collaboration avec des tiers. De nombreuses lignes directrices existent déjà et les entreprises

doivent s'assurer que leurs objectifs et leurs ambitions soient adaptés aux enjeux de la question de la perte de biodiversité. Par exemple, les entreprises intervenant dans la chaîne d'approvisionnement doivent continuer à travailler pour améliorer la surveillance de la chaîne d'approvisionnement, la cartographie et la traçabilité tout en établissant des objectifs agressifs pour s'aligner sur les certifications existantes sur chaque produit, comme la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) par exemple. De nombreuses entreprises ont déjà des objectifs, mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour ce qui est du reporting sur la biodiversité, des lignes directrices et des meilleures pratiques sont encore en cours d'élaboration, comme par exemple sur la manière de communiquer quantitativement sur la biodiversité. Les entreprises ne doivent pas avoir peur de tester, expérimenter et faire pression pour un reporting plus détaillé, car cela les aidera à être mieux préparées à respecter les directives de reporting dans les années à venir.

### Travailler avec des paires pour résoudre des problèmes « insolubles »

Enfin, les entreprises doivent collaborer plus étroitement avec leurs pairs, des groupes tiers et d'autres parties prenantes pour trouver des solutions aux problèmes complexes liés à la mesure de la biodiversité. Pour les questions qui semblent insurmontables, la collaboration et l'expérimentation devraient être mises en avant et considérées comme un atout plutôt qu'une faiblesse. Aborder la biodiversité de manière proactive en lien avec les parties prenantes aiderait les entreprises non seulement à rester résilientes, mais encouragerait également l'innovation et ouvrirait l'entreprise à de nouvelles opportunités.

16. <https://encore.naturalcapital.finance/en>

## La montée en puissance des normes de réglementation et de reporting pour accélérer l'action en faveur de la biodiversité

Les inquiétudes des investisseurs concernant la perte de biodiversité ne sont qu'un des leviers de pression pour inciter à l'action. Pour faire face aux difficultés liées à la réduction de la perte de biodiversité, de nombreuses réglementations et groupes de travail émergents s'efforcent d'aborder les problèmes liés au reporting sur la biodiversité. Tout d'abord, au niveau supranational, la COP26 a reconnu le rôle clé de la biodiversité et de la déforestation dans la lutte contre le changement climatique, étant donné qu'environ 23 % des émissions totales proviennent de l'agriculture, de la sylviculture et d'autres techniques d'exploitation des terres<sup>17</sup>. En conséquence, plus de 100 dirigeants mondiaux se sont engagés à mettre fin à la déforestation d'ici 2030<sup>18</sup>, ce qui pourrait annoncer une avancée majeure vers une nouvelle réglementation. En outre, la quinzième réunion de la Convention sur la diversité biologique a entamé sa première phase en octobre 2021 pour mener à bien les négociations autour du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020<sup>19</sup>. Ce cadre définit quatre objectifs à long terme pour 2050, avec des points d'étape en 2030 et comprend 21 objectifs d'action d'ici 2030.

**En Europe, on constate une prise de conscience croissante de l'importance de la biodiversité, comme le montre la stratégie de la Commission européenne en matière de biodiversité pour 2030.** La biodiversité deviendra ainsi un domaine de réglementation de plus en plus important dans l'UE. En outre, dans le cadre du Green Deal de l'UE, la stratégie pour la biodiversité 2030 définit un plan à long terme pour protéger la nature et inverser la tendance de dégradation des écosystèmes. Au sein de la taxonomie, il existe six objectifs environnementaux dont un spécifiquement lié à la protection et à la

restauration de la biodiversité et des écosystèmes et d'autres relatifs aux moteurs de la perte de biodiversité, tels que la pollution et le changement climatique<sup>20</sup>. La réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)<sup>21</sup> inclura la biodiversité dans le volet « impacts négatifs » du règlement. La biodiversité est un indicateur autonome qui comprend des métriques autour de la biodiversité et des pratiques de protection des écosystèmes, des espèces naturelles et des aires protégées, ainsi que de la déforestation.

Des groupes de travail constitués de tiers tentent également d'élaborer des éléments d'information uniformes sur la biodiversité du côté du reporting des entreprises.

**La Task Force on Nature Related Financial Disclosures (TNFD)**, lancée en 2021, vise à établir des lignes directrices sur la manière dont les entreprises doivent communiquer sur leurs émissions polluantes. Sur le modèle de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), la taskforce s'est engagée à fournir un cadre d'ici 2023 permettant aux organisations de communiquer sur la manière dont elles gèrent les risques liés à la nature. Le Science Based Targets Network est un autre groupe, qui vise à créer des objectifs mesurables, exploitables et limités dans le temps sur la base des meilleures données disponibles pour permettre aux acteurs de s'aligner sur les objectifs de développement durable. Enfin, dans ce qui sera un bouleversement clé pour le reporting des entreprises à court terme, le Carbon Disclosure Project (CDP) intègre les questions de biodiversité dans son cycle de reporting 2022. Ces questions seront traitées dans le questionnaire sur le changement climatique et requises par toutes les entreprises qui participent à l'enquête<sup>22</sup>.

17. <https://www.ipcc.ch/srcl/> Ce règlement obligera les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels de l'UE à communiquer sur la manière dont ils intègrent les risques de durabilité et les impacts négatifs dans leurs processus d'investissement et de conseil.

18. <https://www.washingtonpost.com/climate-environment/2021/11/01/more-than-100-world-leaders-pledge-halt-deforestation-by-2030/>

19. <https://www.cbd.int/article/draft-1-global-biodiversity-framework>

20. [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en)

21. This regulation will require asset managers and institutional investors in the EU to disclose how they incorporate sustainability risks and adverse impacts into their investment making and advisory processes.

22. <https://guidance.cdp.net/en/guidance?cid=30&ctype=theme&idtype=ThemeID&incchild=1&microsite=0&otype=Questionnaire&tags=TAG-13071%2CTAG-605%2CTAG-600>

## **Conclusion : Notre voyage pour sauver la biodiversité vient seulement de commencer**

La biodiversité est tout autour de nous. Elle sous-tend non seulement notre économie, mais aussi notre existence même. Pourtant, nous n'en sommes qu'aux premiers stades de la compréhension de combien un environnement sain est essentiel au bon fonctionnement et à la stabilité d'une société. Comme l'a écrit le primatologue Jane Goodall : « Comment se fait-il que la créature la plus intellectuelle à avoir jamais marché sur Terre détruise sa seule maison ? »

Jusqu'à présent, l'accent a principalement été mis sur les changements climatiques, même si les changements climatiques et la perte de biodiversité sont intrinsèquement liés : ils s'auto-entretiennent, créant un cercle vicieux perpétuel. A l'avenir, l'élaboration de scénarios de référence comme ceux existants pour le changement climatique permettra de plus en plus aux entreprises et aux investisseurs de développer des objectifs et des seuils spécifiques liés à la biodiversité. Malgré les complexités liées à la mesure de la biodiversité et le fait que de nombreux cadres clés pour guider l'information sont encore en développement, les entreprises et les investisseurs doivent commencer à agir dès à présent pour préserver la nature et les services et matériaux vitaux qu'elle fournit.



**Avertissement** Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'offre d'achat, ou une recommandation de tout titre ou de tout autre produit ou service. Tout titre, produit ou service faisant référence peut ne pas être enregistré en vue de la vente auprès de l'autorité compétente de votre juridiction et ne pas être réglementé ou supervisé par une autorité gouvernementale ou similaire de votre juridiction. Toute information contenue dans ce document ne peut être utilisée que pour votre usage interne, ne peut être reproduite ou rediffusée sous quelque forme que ce soit et ne peut être utilisée comme base ou composante de tout instrument financier ou produit ou indice. En outre, rien dans ce document n'est destiné à fournir des conseils fiscaux, juridiques ou d'investissement.

Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management S.A.S. et sont au 2022 avril. La diversification ne garantit pas un profit ou ne protège pas contre une perte. Ce document est fourni « en l'état » et l'utilisateur de ces informations assume l'intégralité du risque de toute utilisation faite de ces informations. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de toute analyse, prévision ou prévision de performance future. Les points de vue exprimés concernant les tendances de marché et économiques sont ceux de l'auteur et pas nécessairement Amundi Asset Management S.A.S. et sont susceptibles de changer à tout moment en fonction des conditions de marché et autres, et il ne peut être garanti que les pays,